

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 MARS 2017

Débat du PADD (Projet d'Aménagement & de Développement Durables) **du PLUi-H** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Volet Habitat) **de la Communauté de Communes du Massif du Vercors** (CCMV) conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

- **Marché construction garage technique & salle communale**
- **Vente terrain « Centre Sportif d'Hébergement & d'Entrainement »**
- **Extension réseau distribution énergie électrique lieudit « Charmeyenne » Centre d'hébergement sportif.**
- **Cimetière tarifs 2017**

Marché construction garage technique & salle communale

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport de la commission d'ouverture des plis, relative à l'appel d'offre lancé pour les travaux de construction d'un garage pour les services techniques et d'une salle communale, qui s'est tenue le 06 février dernier, en présence de, Messieurs Fabien BONNET, Guillaume RUEL et Bernard ARGOUUD-PUY.

Suite à l'annonce parue en date du 13 janvier 2017 dans Les AFFICHES DE GRENOBLE & du DAUPHINE, plusieurs entreprises ont soumissionné. Les offres de l'entreprise CHOROT CHARPENTE n'ont pas été examinées, de nombreuses pièces administratives n'ayant pas été fournies.

Entreprises ayant présenté une offre, pour les lots suivants, à savoir H.T. :

Lot 1 : MACONNERIE :

SARL TDMI.....	81 194. 40 €
SAS C.M.C.....	52 687. 20 €
EURL PESENTI Bruno.....	85 453. 50 €
SAS BLANC.....	62 493. 73 €
SAS SATRA.....	87 008. 11 €

La SAS CMC est éliminée car son offre est anormalement basse.

La SAS BLANC est retenue.

Lot 2 : ETANCHEITE :

SARL TEI.....	4 548. 00 €
PROTECTUM SNA RHONEALPES...	9 380. 00 €
SARL HORS D'EAU.....	4 939. 80 €

La SARL TEI est retenue

Lot 3 : Charpente/Ossature bois/Isolation :

SARL CMI JANNON.....	69 635. 79 €
SAS AVENIR BOIS.....	54 663. 53 €
SARL JOHN SAUVAJON.....	56 169. 40 €
LES CHARPENTIER DU GRESIVAUDAN.....	60 697. 33 €

SAS BARANCOURT O.....64 973. 10 €

La SARL John SAUVAJON a été retenue pour utilisation de bois du Vercors et sur la base des critères retenus pour le jugement des offres,

Lot 4 : COUVERTURE :

SARL CMI JANNON.....13 212. 33 €

SAS A. PIGUET.....15 483. 70 €

SAS AVENIR BOIS.....11 745. 20 €

SARL John SAUVAJON..... 14 669. 14 €

Les CHARPENTIERES du

GRESIVAUDAN.....11 926. 13 €

SAS BARANCOURT O.....16 380. 50 €

Entr. TORES.....14 701. 27 €

SAS AVENIR BOIS est retenu.

Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES :

SARL John SAUVAJON.....41 545. 00 €

Variante avec essence pin abouté : 35 030. 00 €

La SARL John SAUVAJON est retenue pour sa proposition à 41 545. 00 €.

Il invite le Conseil à délibérer.

Ce dernier après échanges de vues, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions de la commission, à savoir :

Lot 1 : SAS BLANC pour.....62 493. 73 €

Lot 2 : SARL TEI pour.....4 548. 00 €

Lot 3 : SARL John SAUVAJON pour.....54 663. 53 €

Lot 4 : SAS AVENIR BOIS pour.....11 745. 20 €

Lot 5 : SARL John SAUVAJON pour.....41 545. 00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vente terrain « Centre Sportif d'Hébergement & d'Entrainement »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un « Centre sportif d'hébergement et d'entraînement » par la Société ZECAMP IMMO, représentée par Monsieur Loïs HABERT et le dépôt du permis de construire, autorisé, sur les parcelles communales cadastrées section E n° 72, 89 et 90 pour une surface totale de 2 018 m2.

Il rappelle également les nombreuses démarches effectuées auprès du Notaire, Maître Marc MARECHAL afin de finaliser la vente et qu'il convient maintenant d'en fixer le prix.

Il invite le Conseil à délibérer.

Après échanges de vues, ce dernier, à l'unanimité :

Considérant que la commune détient ces parcelles dans un patrimoine depuis le 31 août 1987 et qu'elles n'ont pas été acquises en vue de les revendre,

Considérant que cette cession de terrains à bâtir s'inscrit purement dans la gestion du patrimoine de la commune,

Considérant que l'aliénation de ces parcelles relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service des missions la valeur de son actif

DECIDE de fixer le prix de vente à QUATRE VINGT MILLE € SEPT CENT VINGT € (80 720 €) soit 40 € le m2.

Extension réseau distribution énergie électrique lieudit « Charmeyenne » Centre d'hébergement sportif.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'estimation établie par ENEDIS, l'électricité en réseau, concernant le coût des travaux d'extension du réseau de distribution d'énergie électrique, pour alimenter la future construction du Centre d'Hébergement Sportif, lieudit « Charmeyenne », soit la somme de 6 418. 39 € H.T.
Il invite le Conseil à délibérer.

Ce dernier, après échanges de vues, à l'unanimité :

APPROUVE le devis de 6 418. 39 € H.T.,

AUORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Cimetière tarifs 2017

Vu les formalités de reprise de concessions en état d'abandon terminées,

Considérant que les tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2010 en fonction de l'indice du coût de la construction (1er trimestre 2009 : 1503),

FIXE comme suit le nouveau tarif pour 1 concession d'un mètre :

- 15 ans.....129 €

- 30 ans322 €

Indice coût à la construction 1er trimestre 2016 : 1615